Image not found or type unknown

Effacement de dette avec bdf dans dossier de mon ex

Par **opium**, le **06/05/2014** à **18:44**

mon futur ex mari(divorce pas encore prononcé)a un dossier de surendettement dans lequel un crédit dont je suis co emprunteur et mes parents cautionnaire y est inclut avec la dette entière qui reste a son nom.Il a eu une proposition de PRP(effacement des dettes).pendant sa période de surendettement les dettes ont été gelées pour 2 ans mais le créancier s est retourné contre mes parents qui ont réglés 8 mensualités.je voudrais savoir si la dette est effacé va t on encore se tourner vers les caution ou alors par moi mème?de plus dans le jugement de non conciliation s était a lui seul de régler ce crédit.Mes parents ont ils le droit de réclamer ce qu ils ont payés?merci a tous ce qui peuvent me renseigner de m éclairer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés